



RÉAMÉNAGEMENT DU ROND-POINT SCHUMAN ET DE SES ABORDS

Chère riveraine, cher riverain,

Depuis le 8 janvier dernier, les travaux de mise à double sens de l'avenue de la Joyeuse Entrée sont en cours entre la rue de la Loi et l'avenue de la Renaissance.

Travaux prévus

À partir du 11 mars, complémentairement aux travaux en cours dans la partie nord de l'avenue de la Joyeuse Entrée (mise à double sens, nouveaux revêtements des trottoirs, aménagement de zones vertes, asphaltage), des travaux se poursuivront avec la réalisation d'un plateau de plain-pied au carrefour de la rue de la Loi et de l'avenue de la Joyeuse Entrée, face à l'entrée du parc du Cinquantenaire.

Durant cette phase, le centre du rond-point fera l'objet d'un relevé et de sondages dans le cadre de la réalisation du futur auvent.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre patience.

Planning

Le délai des travaux est estimé pour cette deuxième phase à environ 23 semaines, à savoir jusque juin 2024.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du phasage du chantier en temps utile.

Des intempéries ou des circonstances imprévisibles peuvent générer des changements de planning. Retrouvez les infos les plus récentes sur www.beliris.be.

Le maître d'ouvrage fédéral Beliris et l'entrepreneur s'engagent à réduire les nuisances au maximum et à réaliser les travaux dans les délais les plus courts possibles.

Aspects pratiques

Suite à une demande de la police, la réduction de bandes de circulation dans l'avenue de Cortenbergh et le rond-point est toujours maintenue.

L'avenue de la Joyeuse Entrée (entre la rue de la Loi et l'avenue de Cortenbergh), ainsi que l'accès au tunnel vers la E40 resteront fermés à la circulation. La circulation dans la partie sud de l'avenue de la Joyeuse Entrée et la rue de la Loi vers le rond-point est réservée à la desserte locale, notamment aux riverains qui souhaitent rejoindre leur schuman garage.

Pour toute question pratique ou urgence liée aux travaux, prenez contact avec l'ombudsman du chantier: M. Johan Van Laer via le n° 0485 08 74 70.

Restez informés ! Inscrivez-vous à la newsletter.



Déviations

- Pour les piétons : adaptation des cheminements existants afin de maintenir les circulations piétonnes dans la rue de la Loi et l'avenue de la Joyeuse Entrée
- Pour les cyclistes : déviations via la rue de la Loi, le rond-point et l'avenue de Cortenbergh (bande latérale à contresens) ou via le passage latéral entre le tunnel et le parc du Cinquantenaire
- Pour les automobilistes : déviations via l'avenue des Nerviens, l'avenue des Gaulois, l'avenue de l'Yser et l'avenue de la Renaissance. Un demi-tour dans la « petite » rue de la Loi est mis en place au travers de la berme centrale pour les riverains qui accèdent à leur garage.

Une fois les travaux du plateau terminés, l'avenue de la Joyeuse Entrée sera rouverte à la circulation au début de l'été.

Accessibilité

L'accès au garage est assuré.

L'accès aux commerces et aux immeubles pour les piétons et les cyclistes dans la zone est assuré. L'accès pour les services de secours est garanti. Au niveau de la zone de chantier, les livraisons et les déménagements sont toujours possibles après contact avec l'ombudsman.

Transports en commun

Depuis le début des travaux, les arrêts Schuman du bus 36 (direction Konkel et Schuman) ne sont plus desservis. Les usagers sont invités à rejoindre l'arrêt situé chaussée d'Etterbeek (arrêt Froissart). Les autres lignes de bus ne sont pas impactées.

